

DE L'ENQUETE SUR LES E.P.I. DANS LE BTP **A LA FORMATION DES APPRENTIS.**[◊]

**Dr. DJAOUTI - DEYGLUN - NOUVELLON - ROL -
SUTRA - GAILLARD - TITON - CAMERA**

Des médecins du travail ont engagé une enquête descriptive d'un secteur professionnel pour donner suite aux observations de leur pratique quotidienne :

- réticence des salariés au port de certains E.P.I. pour des motifs, quelquefois argumentés, d'autres relevant davantage de résistance psychologique, voire de prise de risque incompréhensible,
- le chef d'entreprise fournit souvent les E.P.I. sans analyse préalable de l'activité et des conditions de son utilisation.

Le fait de centrer cette étude sur la protection individuelle ne réduit en rien l'obligation d'engager prioritairement la protection collective des salariés.

Ce principe général trouve rapidement ses limites dans l'activité du bâtiment. Même dans les chantiers bien structurés au niveau de la santé collective, le recours aux E.P.I. reste impératif. A fortiori, les artisans travaillant sur les chantiers de courte durée doivent faire preuve d'ingéniosité pour envisager les risques et les moyens de les prévenir.

Cette enquête a été soutenue par les organisations professionnelles qui ont mobilisé leurs adhérents pour faciliter le recueil des données auprès des chefs d'entreprise et de leurs salariés. Les résultats ont été présentés aux entreprises et aux organisations professionnelles le 28 mars 2007.

En résumé, retenons :

- les salariés et les employeurs disent avoir une connaissance suffisante des risques mais la diffusion de l'information sur ces risques et les moyens de prévention ne sont pas explicites. La disponibilité du chef d'entreprise, exprimée lors de nos rencontres sur les lieux de travail, ne semble pas suffisante pour lui laisser le temps d'assurer une information et une formation des salariés.
La mise en place d'une trace formalisée du contenu de ce transfert du savoir de l'employeur vers le salarié est nécessaire ; l'information exclusivement orale,

[◊] Dr. Chérife DJAOUTI, 21, rue Camille Marcille – 28000 CHARTRES
cherife.djaouti@sistel.asso.fr

exclusivement par le chef d'entreprise est une réponse insuffisante aux besoins du salariés ;

- bien que mal suivie, en terme de réponse aux besoins (individualisation des E.P.I., taux de couverture), la priorité partagée par les chefs d'entreprises et les salariés concerne l'accident du travail. Les autres facteurs de santé au travail relevant des risques chimiques, des poussières ou du bruit sont sous-estimés et le rejet des E.P.I. est plus manifeste, d'autant que les contraintes imposées par ces dispositifs sont très importants par rapport à un risque dont les effets sont tardifs. C'est en développant, d'une manière soutenue, une sensibilisation aux risques que la prévention pourra être intégrée aux pratiques professionnelles ;
- malgré les efforts significatifs réalisés par les fabricants, les rejets restent trop importants : inconfort, contrainte disproportionnée, succession de tâches variées.

Comme prolongement de cette enquête, les médecins du travail dirigent leurs efforts dans plusieurs directions :

- ⇒ concevoir des outils de formation aux risques professionnels et à leur prévention avec et pour les entreprises, en partenariat avec les organismes de prévention et professionnels,
- ⇒ intégrer la prévention dans le contenu pédagogique de la formation professionnelle initiale,
- ⇒ orienter les concepteurs d'E.P.I. vers une recherche d'amélioration en concertation avec les entreprises (employeurs et salariés).

Les deux premiers points sont bien avancés. En effet, après une phase préparatoire :

- ⇒ restitution des résultats de l'enquête aux entreprises et aux organisations professionnelles,
- ⇒ rencontre des responsables d'organisations professionnelles et de formations (FFB, CAPEB, et APORPROBA).

Nous avons pu démarrer la construction des supports pédagogiques. Des modules de formation, spécifiquement élaborés par des médecins du travail et des IPRP, ont été intégrés au programme des apprentis. Les premiers modules de formation concernent le risque chimique chez les peintres en bâtiment, et les poussières de bois pour les menuisiers.

Ces modules validés par les formateurs du CFA, comportent :

- ⇒ un diaporama pour une présentation interactive par le médecin ou l'IPRP, en présence du moniteur du CFA,

- ⇒ présentation et manipulation des E.P.I. par les élèves (gants, masques...),
- ⇒ documents remis (notice sur les risques et la prévention).

Après le bilan des premières interventions, le CFA nous demande une prestation pour d'autres métiers du bâtiment. Médecins et IPRP du SISTEL sont fortement impliqués dans cette action et contribuent à la création de nouveaux modules = maçonnerie, plomberie chauffage, risques transversaux (bruit...). Cette initiative de formation des apprentis, dans le cadre d'un partenariat SST/CFA, peut être étendue à la région. Pour être pleinement efficace, cette action doit être complétée par le renforcement de l'intervention du médecin du travail auprès des entreprises accueillant des apprentis.